



LE

PERMIS

CITOYEN

Une journée d'engagement à Talange =
100 € pour ton permis ! *

RÈGLEMENT

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour accéder à l'emploi ou la formation. Avec le double objectif de faciliter l'autonomie pour une meilleure insertion professionnelle et de renforcer l'esprit citoyen tout en créant du lien social, la Ville de Talange met en place le Permis citoyen. Le dispositif, piloté par le Centre Communal d'Action Sociale, consiste à aider les jeunes* talangeois à financer leur permis B en contrepartie d'une action citoyenne au sein d'une association partenaire.

LES BÉNÉFICIAIRES

La bourse peut être attribuée à un(e) jeune :

- Résidant à **Talange**
- Ayant **entre 15 et 25 ans**
- Qui n'est **pas imposable** au titre de l'impôt sur le revenu (À titre individuel ou bien rattaché au foyer fiscal des parents)
- Ayant **déjà obtenu son code** de la route
- **Inscrit(e)** dans une auto-école

CARACTÉRISTIQUES DE LA BOURSE

- **100 € attribués pour 1 journée de 7 h d'implication** effectuée auprès d'un service ou d'une association.
- **3 journées maximum** par bénéficiaire peuvent être prévues, dans la limite du financement disponible.
- La journée d'action solidaire devra se dérouler **durant l'année d'inscription** et l'octroi de la bourse **conditionné à son bon déroulement**.
- La Mission Locale du Pays Messin pourra accompagner, quant à elle, les jeunes dans des recherches de financements complémentaires.

LES ÉTAPES À SUIVRE

- Le candidat **retire son dossier** sur le site de la mairie www.talange.com ou auprès du C.C.A.S.
- Il **renseigne le dossier** et joint toutes les pièces demandées
- Il **prend rendez-vous** et **remet le dossier complet** en main propre au C.C.A.S.
- Le C.C.A.S. **informe de la réponse** positive ou négative et transmet à l'auto-école
- La **mission est définie** selon les disponibilités du jeune et du planning de propositions établi
- Le jeune **se présente aux heures, jours et lieux définis** pour effectuer sa journée d'engagement
- L'organisme accueillant **confirme la participation** et le bon déroulement de l'action
- La bourse est **versée à l'auto-école**

FOIRE AUX QUESTIONS

Quand effectuer la demande ? Le dossier peut être retiré toute l'année.

La bourse peut-elle servir à financer un permis moto ? Non.

Pourquoi y a-t-il une contrepartie ? Cet échange permet aux jeunes d'être acteurs et non consommateurs. et peut-être de prolonger leur expérience auprès des associations qui les auront accueillis.

La participation citoyenne, c'est quoi ? C'est aider à la bonne organisation d'une manifestation : accueillir, encadrer, installer du matériel...